



## Regroupement familial sur place

Par **sam**, le **29/02/2008** à **21:19**

j'ai un statut étudiant ,et j'exerce une activité salariale en CDI de 80h/mois,ma date d'entrer en france date de 5 ans,et moi je termine mes études en juin 2008 en situation régulière jusqu'à 10/2008. Au cours des années j'ai rencontré une fille de même origine que moi résidente (10ans), on a déménagé ensemble, et ça aboutit à un mariage célébré en France et un bébé qui est né en France.on a demandé un rdv pour le regroupement familial sur place, et on a remarqué qu'on a respecté toutes les conditions sauf une seule,qui est celle des bulletins de salaire de 12 mois qui précède le dépôt de la demande de regroupement familial;car malheureusement ma femme était en RMI avant notre mariage , et elle a perdu d'ailleurs le fait de vivre en couple , et elle était enceinte durant les 9 derniers mois , et qu'aucune entreprise ne l'accepta à cet état, et aujourd'hui on doute bien que la réponse sera négative ...? que devant nous faire avant le rdv ? d'avance je vous remerci

Par **douge**, le **03/03/2008** à **12:00**

mais pourquoi pensez vous que la réponse sera négative bien avant d'aller à votre rendez vous ?  
il vous suffit d'expliquer ce que vous avez dit ici lors de votre entretien ! de toutes les façons, je pense que c'est plus les revenus à venir qui sont importants et non ceux passés !  
bon courage et tenez nous au courant